

que—qui constituent les seules informations que nous possédons actuellement sur ce changement, sont nécessairement laconiques et incomplètes, et je ne veux pas que l'on comprenne, par ce que je viens de dire, que ce sont là tous les renseignements à attendre sur ce sujet. Je donne présentement toutes les explications qu'il est maintenant possible de donner.

L'honorable M. LOUGHEED: Mon très honorable ami peut-il nous dire si le ministre des Finances, qui est en France, je crois, est autorisé à accepter les nouvelles propositions faites par le gouvernement français comme amendement au traité?

L'honorable sir RICHARD CARTWRIGHT: Je ne puis dire s'il est muni d'une autorisation générale. Je ne puis dire s'il est autorisé ou non à concéder tout ce qui lui sera demandé par le gouvernement français. Je donne simplement à mon honorable ami des renseignements sur le seul changement important que l'on fera subir au traité.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL: Assurément, le ministre des Finances n'acceptera aucun changement important sans avoir obtenu préalablement le consentement du Gouvernement?

L'honorable SIR RICHARD CARTWRIGHT: Il n'acceptera certainement aucune proposition importante sans ce consentement. On peut probablement lui donner un certain pouvoir discrétionnaire sur quelques petites questions de détail.

Pour revenir aux sujets sur lesquels mon honorable ami, le leader de la gauche, s'est étendu longuement, et sur lesquels je vais moi-même, m'arrêter, je lui ferai remarquer tout d'abord qu'il a, intentionnellement sans doute, quelque peu exagéré la baisse prévue du revenu de l'exercice courant. Cette baisse a été estimée par mon honorable ami à environ \$15,000,000, en basant naturellement ses calculs sur les états publiés dans la Gazette officielle du 1er janvier courant. Je suis heureux de pouvoir déclarer à mon honorable ami que, bien que les chiffres donnés par lui soient exacts par rapport à la période terminée le 1er janvier, il fera bien, en faisant ses calculs pour les derniers trois mois de l'exercice en cours, de tenir compte du fait que la baisse

du revenu, durant les neuf premiers mois de cet exercice, a été, pour des raisons bien connues, beaucoup plus considérable, proportionnellement qu'elle ne le sera, durant les derniers trois mois. Je lui donnerai sur ce sujet les informations les plus récentes que je possède. Elles font connaître le montant total de cette baisse. Le 20 janvier courant,—il n'y a que sept jours—la baisse totale du revenu se montait à \$12,038,000, et comme il est probable que les mois de février et de mars n'accuseront aucune diminution appréciable, et comme il est même possible que ces deux mois accuseront une légère hausse par rapport aux mois de février et mars de 1908, mon honorable ami peut être sûr que la baisse constatée ne s'accroîtra pas sensiblement, ce qui ne manquera pas, j'en suis sûr, de lui procurer une très grande satisfaction. Je ferai aussi observer que, bien qu'il soit très vrai que notre revenu et nos importations accusent une grande baisse, il est également vrai qu'en somme et par rapport aux autres nations, le Canada est en état de faire une très bonne figure. Je ferai tout d'abord remarquer—et c'est un point que les honorables membres du Sénat ne manqueront pas d'apprécier à sa juste valeur—je n'en ai aucun doute—vu que plusieurs d'entre eux sont familiers avec les grandes affaires—je ferai, dis-je, remarquer que, bien que la crise commerciale nous ait atteint comme elle a atteint les Etats-Unis avec une grande rigueur, nous pouvons déclarer en notre faveur que les institutions financières du Canada se sont montrées remarquablement solides. Par tous les Etats-Unis, comme tous les honorables membres du Sénat le savent, il y a eu une suspension complète des paiements en espèce. Or, rien de la sorte ne s'est produit en Canada. Personne même n'y a songé, et cela fait un grand honneur aux institutions financières du Canada.

Un autre point qui est aussi d'une importance et d'un intérêt considérables est celui-ci: J'ai ici—et je le déposerai sur le bureau de la Chambre pour permettre à mes honorables amis de se renseigner—un état non révisé indiquant le mouvement du commerce des années fiscales de 1907 et 1908. Cet état nous fait voir le montant total de nos exportations, durant les douze mois expirés le 1er janvier courant, et il est digne